

Les jeunes en formation ont trop d'accidents

Les jeunes en formation sont beaucoup plus souvent victimes d'accidents au travail que d'autres groupes de jeunes. C'est pourquoi les nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle abordent maintenant les thèmes de la sécurité et de la protection de la santé au travail. La prévention devient une tâche des écoles de formation professionnelle. Le SECO et l'OFFP ont élaboré de nouveaux documents à ce sujet.

Texte de Johann Haas et Joseph A. Weiss

Photo Pixelio

Trailler dans la forêt, avec, en 2007, un nombre de 295 accidents pour 1000 employés à plein temps, est une des activités les plus propice aux accidents (source: Suva). Dans cette branche, en une année, un apprenti sur dix est victime d'un accident. De manière générale, les élèves – garçons et filles – des écoles professionnelles présentent un risque d'accident plus élevé que tous les autres groupes du même âge, non seulement pendant leurs loisirs, mais aussi au travail. Le taux des accidents de jeunes en formation professionnelles est de 50 % supérieur à celui d'autres groupes.

A ces risques viennent s'ajouter des risques de santé tributaires du style de vie ou des conditions de travail: consommation de cigarettes et d'alcool, manque de sommeil, alimentation peu équilibrée, exposition à des produits chimiques, travaux éprouvants du point de vue physique et stress. Ces facteurs contribuent au fait que les absences sur le lieu de travail des jeunes du groupe des 15-24 ans se situe nettement au-dessus de la moyenne, avec 7,9 jours par année. De plus, dans leurs jeunes années déjà, une partie significative des apprentices et des apprentis souffre déjà de maladies chroniques: entre 15 et 34 ans,

une personne sur huit souffre d'allergies. Les jeunes en formation n'occupent pas seulement le premier rang au niveau des accidents, ils sont aussi en tête des maladies et des troubles dits «existentiels». De nombreuses raisons font que les jeunes n'ont pas une conscience des risques d'accident et de santé aussi développée que leurs aînés, et même s'ils les connaissent, ils réagissent souvent de manière inappropriée. Des mesures de prévention centrées sur la situation et sur le comportement contribuent à éviter des accidents et des maladies dans le contexte professionnel et privé. Pour que ces mesures soient appliquées, il faut que les jeunes comprennent cette problématique dans sa globalité. Ils doivent connaître les dangers visibles et les risques cachés (par exemple l'amiante), pouvoir évaluer leur potentiel de dommages et les coûts qu'ils engendrent et disposer de possibilités de réduire ces risques par une modification de leur comportement et de leur façon de s'organiser. Il est prouvé que ce sont des connaissances en matière de prévention qui ont les effets et les résultats les plus durables et les moins coûteux.

LES BASES LÉGALES

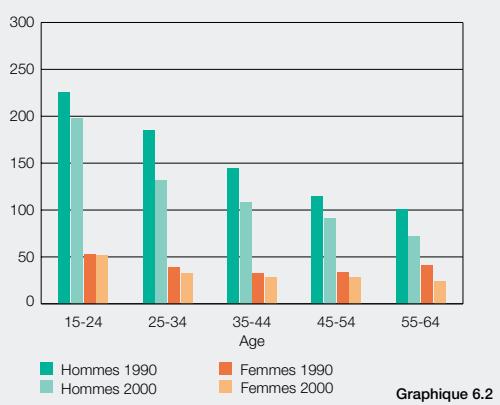
Pour pouvoir prendre des mesures préventives sur le plan technique, organisationnel et centrée sur les personnes (dans cet ordre de priorité !), les dangers doivent systéma-

tiquement être identifiés et évalués. C'est ce que demandent les lois en vigueur.

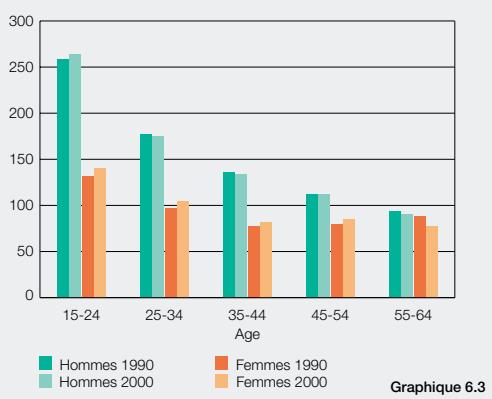
Ainsi, la loi fédérale sur le travail (LTr) et celle sur l'assurance-accidents (LAA) règlent l'intégrité physique, la santé et l'intégrité personnelle des travailleurs sur leur lieu de travail. Les employeurs doivent créer et maintenir des conditions de travail qui permettent de les garantir. Les travailleurs, eux, doivent agir avec responsabilité et respecter les règles de prévention. Les jeunes en formation doivent connaître au plus vite les «règles du jeu», les conséquences si elles ne sont pas respectées et les possibilités de soutien lorsqu'ils rencontrent des problèmes. Grâce à de bonnes connaissances en la matière, de la clarté quand aux compétences, à la responsabilité et aux champs d'activités, les travailleurs sont protégés et la charge des entreprises s'en trouve réduite à moyen terme.

L'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail concrétise les mesures de protection des jeunes dans le monde du travail. Une ordonnance du DFE comporte par ailleurs une liste qui indique quels sont les travaux considérés comme dangereux; ils sont en principe interdits. Des exceptions sont toutefois possibles dans le cadre de la formation professionnelle initiale, mais ces dérogations doivent être mentionnées dans les ordonnances sur la formation professionnelle et elles requièrent un suivi et une surveillance plus poussée des jeunes. Enfin, dans les plans de formation, il est

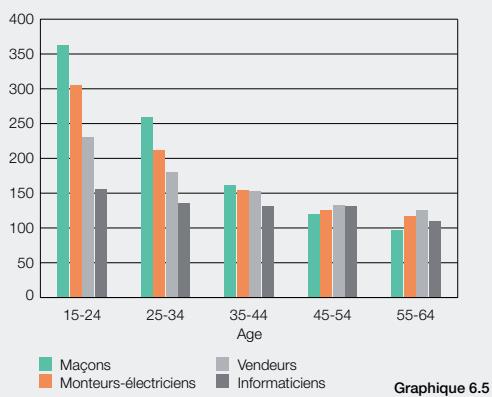
Accidents professionnels pour 1000 personnes exerçant une activité lucrative



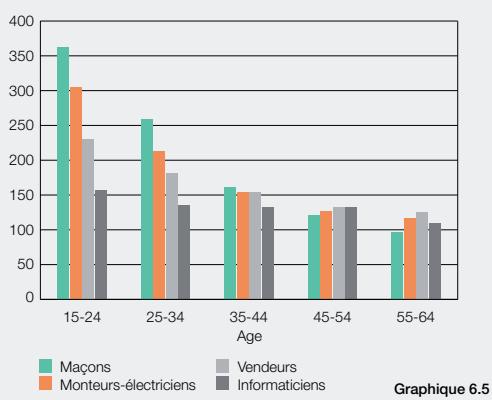
Accidents durant les loisirs pour 1000 personnes exerçant une activité lucrative



Accidents durant les loisirs pour 1000 hommes actifs suisses



Accidents durant les loisirs pour 1000 hommes actifs suisses



Johann Haas est chef suppléant de l'Inspection fédérale du travail Est. johann.haas@seco.admin.ch
Joseph A. Weiss est collaborateur scientifique de la section Travail et santé, joseph.weiss@seco.admin.ch

nouvellement demandé que dans la formation professionnelle de base, la «sécurité et la santé» en général soit thématisée et que des «mesures de prévention des accidents et pour la protection de la santé sur le lieu de travail» soient enseignées. A ce titre, des objectifs généraux, des objectifs particuliers et des objectifs évaluateurs sont confiés à chacun des trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et cours interentreprises). Une enquête effectuée par le SECO en 2004 montre qu'une répartition des tâches existe entre l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises, et aussi entre les cours de culture générale et les cours professionnels. Dans les cours de culture générale, ce sont essentiellement des risques de santé qui sont abordés (toxicomanie ou connaissances de la loi sur les substances chimiques), dans les cours professionnels plutôt les risques d'accidents et de maladies liés aux activités quotidiennes sur le lieu de travail.

OFFRES ACTUELLES POUR LES ÉCOLES

Le projet «Réseau suisse d'écoles en santé»¹ soutient essentiellement des écoles pu-

¹ Le projet est soutenu par l'OFSP et par Promotion santé suisse et réalisé par Radix, Centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention: www.ecoles-en-sante.ch

² L'affirmation concernant la formation se fonde sur des déclarations de personnes compétentes de l'IFFP, celle concernant les moyens didactiques sur nos propres observations et sur les indications d'un auteur de documents scolaires. Grâce à une collaboration avec les organisations responsables des solutions-type approuvées par la CFST, il existe de très bonnes bases de prévention pour certaines branches professionnelles (par exemple dans le domaine de l'économie carnée). Mais elles représentent des exceptions. Pour l'instant, même la Suva n'a élaboré que peu de documents et autres moyens didactiques pour des thèmes de prévention (par exemple l'amiante. Pour l'application des nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale, aucun objectif ou but d'apprentissage n'a encore été fixé en ce qui concerne la prévention).

³ Elle a été élaborée à la suite de la campagne «Débuté en sécurité!», organisée en 2006 par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. (<http://osha.europa.eu/fr/campaigns/ew2006/>).

bliques qui abordent les thèmes suivants: agressions, mobbing, violence, consommation de substances psycho-actives, troubles du développement, surmenage, problèmes psychiques et sociaux dans l'environnement.

Le programme «bildung + gesundheit» de l'OFSP (www.bildungundgesundheit.ch) a pour objectif de créer un réseau national qui regroupe les organismes de prévention et de promotion de la santé, les met en contact, les coordonne et encourage une école en santé. La mise en œuvre de ce concept se réalise par la prise en compte de thèmes tels que l'alimentation, l'activité physique, la sécurité, le climat à l'école, la formation et le perfectionnement des enseignants, la participation des parents, la prévention du stress et des dépendances, la violence, la sexualité, et la participations de centres de compétences spécifiques et de partenaires.

Dans les cours des écoles professionnelles, les thèmes «sécurité et protection de la santé sur le lieu de travail» sont traités de manière très différente. Ils ne sont pratiquement pas abordés dans la formation des enseignants des écoles professionnelles et jusqu'à présent, il n'existe pas pour ainsi dire aucun moyen didactique de base pour traiter ces sujets.² Le SECO et l'OFFP ont maintenant publié la brochure «Débute en sécurité – reste en bonne santé!».³ Elle doit contribuer à ce que des spécialistes compétents, qui ont fonction de modèles, encouragent l'auto-responsabilité dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé au moment d'entrer dans la vie professionnelle. Cette brochure, publiée en trois langues, peut être commandée gratuitement sur la page d'accueil FPS (www.bch-fps.ch). Elle n'est pas un «mode d'emploi», mais elle relève certains facteurs de risques spécifiques à certaines branches professionnelles, indique des bases légales, attire l'attention sur des dangers et des activités à risque et contient des propositions de mesures. La brochure est divisée en six chapitres:

- Sécurité au travail et protection de la santé

- Bases légales concernant le tandem travail et santé
- Comportements à risques, causes et conséquences
- Stress, angoisses et doutes
- Tabac, alcool et autres substances addictives
- Prévention et promotion de la santé chez les jeunes

Les connaissances en matière de prévention ne devraient pas être traitées «en bloc»; ses divers aspects devraient être pris en compte à un niveau interdisciplinaire, répartis de manière équilibrée et systématiquement répétés – dans l'idéal par le biais d'exercices pratique, de travaux de projets, etc. Le but de la prévention, «éviter les accidents et les maladies», semble relativement simple. Pour l'atteindre, il faut toutefois acquérir de nombreuses compétences, différentes selon leur importance dans chaque champ d'activité d'une profession. Il s'agit de compétences liées aux dangers existant sur un lieu déterminé de travail, mais aussi de ceux dans le domaine privé. Sur le lieu de travail, les risques peuvent provenir de la manipulation de produits chimiques ou biologiques, par exemple des huiles de transformateurs ou des produits d'étanchéité contenant du PCB, des aérosols d'arrosage de réfrigération contaminés pour des travaux sur métaux. Des efforts physiques peuvent également être dommageables, par exemple soulever ou porter fréquemment des personnes dont on assure les soins ou, dans la vie privée, le manque d'activité physique, le fait d'être isolé sur le plan social ou l'abus d'alcool. Des dangers psychiques tels qu'une augmentation du risque d'infarctus en raison d'un stress permanent au niveau professionnel ou privé et un manque parallèle d'activité physique peuvent également gravement nuire à la santé.

PERSPECTIVES

D'autres éléments viennent compléter les documents décrits:

tions) doit être dispensée aux futurs enseignants des écoles professionnelles.

- Soutien de l'extérieur: les possibilités de soutien offertes à l'extérieur doivent être diffusées dans les cours. En plus des spécialistes de la Suva, des inspectorats cantonaux du travail et du SECO, on peut aussi faire appel aux spécialistes et experts de la centaine de branches qui proposent des mesures de sécurité et de santé au travail (MSST) reconnues par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST; www.ekas.ch); médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (par exemple pour les boulangers, les menuisier, les électriciens, les plâtriers-peintres, les ramoneurs, les coiffeuses).
- Echanges: l'échange d'informations doit être encouragé, de sorte à ce que les formateurs des divers lieux de formation sachent où et quoi est enseigné aux jeunes. Un enseignant peut par exemple savoir que ses élèves travaillent dans une branche qui a élaboré un système de sécurité et de protection de la santé au travail (solutions par branche), mais connaît-il réellement la solution proposée ?

PRÉVOIR L'AVENIR

La sécurité et la protection de la santé au travail jouent un rôle de plus en plus important, car l'évolution démographique, à partir de 2015 environ, aura pour la première fois pour conséquence une baisse de la population active. Pour pouvoir relever ce défi de taille pour la productivité de l'économie et la sauvegarde de nos institutions sociales, une des mesures à prendre est de réduire le plus possible les multiples raisons (accident, maladie, AI) qui provoquent un grand nombre de retraites anticipées. Si les jeunes travailleurs - selon les pronostics - doivent pouvoir rester le plus longtemps possible dans la vie active, nous devons, dès aujourd'hui, tout faire pour qu'ils en soient capables.

Download: www.bch-folio.ch (Documents 0158f)